

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de VILLEFRANCHE SUR SAONE
Département du RHONE

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil municipal du 7 Septembre 2026

Date de séance : 7 septembre 2026

Date de convocation : 2 septembre 2026

Date d'affichage : 8 septembre 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 7 septembre 2026 à la salle du conseil municipal.

Étaient présents les conseillers : Rivier Jean-François, Nancy Laurent, Pouvreau Françoise, Gerbe David, Dumas Agnès, Volay Nathalie, Danguin Cyrille, Benso Alexandra, Sellier Cyrille, Moncel Rémi, Jérémy Dupré, Laure Germain, Blandine Lamouroux.

Absents excusés :

Passinge Romain absent donne son pouvoir à Danguin Cyrille

Valette Sophie absente donne son pouvoir à Gerbe David

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de votants au cours de la séance : 15

Monsieur David Gerbe est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 27 juillet 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Le maire propose 1 nouvelle délibération à l'ordre du jour :

- ***Délibération au sujet de la Convention de partenariat de la poste Agence Postale Communale***

Le conseil municipal est d'accord.

1°) DELIBERATION AUGMENTATION DES LOCATIONS DES SALLES pour les Associations et L'hôpital de Tarare, Clinique des Bruyères

M. le maire demande si le conseil souhaite augmenter les locations des salles pour les associations, pour l'hôpital de tarare et la clinique des Bruyères, actuellement les tarifs sont les suivants :

- Salle d'évolution de l'école : le tarif est de 50 € à l'année,
- Halle des sports : le tarif est de 150 € à l'année
- Halle des sports pour la clinique des Bruyères : 14 € de l'heure
- Halle des sports pour l'hôpital de Tarare : 10 € de l'heure
- Salle Club des anciens : le tarif est de 100 € à l'année
- Local boules/chasse : le tarif est 50€ à l'année

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE : que les tarifs soient augmentés pour tous de 10% :

- **Halle des sports : 165 euros annuel,**
- **Salle d'évolution : 55 euros annuel,**
- **Salle Club des anciens :110 euros annuel,**
- **Local boule/chasse : 55 euros annuel,**
- **Hôpital de Tarare : 11 euros de l'heure,**
- **Clinique des bruyères : 15.40 euros de l'heure,**

A compter de 01/09/2027

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de VILLEFRANCHE SUR SAONE
Département du RHONE

2°) DELIBERATION AUGMENTATION DES HEURES POUR UN AGENT TECHNIQUE CANTINE

M. le maire explique que l'agent technique qui s'occupe de la gestion de la cantine, à compter du 01/09/2026 devra effectuer 28.66 heures annualisées au lieu de 28 heures annualisées actuellement, afin d'être en conformité avec la législation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE : que l'agent technique CANTINE effectue 28.66 heures annualisées à partir du 1.09.2026.

DELIBERATION N° 38/2026

3°) DELIBERATION TAXE TVLH (Taxe sur la Vacance des Logements d'Habitation)

M. le maire explique que la commune de Létra est située en zone non tendue en matière d'offre de logement, et qu'elle devra délibérer avant le 1^{er} octobre 2026 pour instaurer, à compter de 2027, la nouvelle TVLH qui se substituera à l'actuelle THLV, instaurée par la commune mais qui sera caduque l'an prochain.

Une fois la délibération prise pour instaurer cette nouvelle TVLH, son taux devra quant à lui être voté en début d'année 2027, en même temps que les autres taux (foncier bâti, non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Dans ce nouveau dispositif, la commune pourra fixer librement son taux de TVLH entre 0 et 50%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 14 voix Pour et 1 voix Contre, DECIDE : d'instaurer la taxe TVLH sur la commune de Létra.

DELIBERATION N° 39/2026

4°) DELIBERATION MONTANT DU LOYER 158 RUE CENTRALE - APPARTEMENT

L'appartement au-dessus de l'ancienne épicerie situé 158 rue Centrale sera mis à la location après isolation des combles. L'intervention est prévue le 5/10/2026.

Les peintures et quelques travaux de menuiseries et d'électricité vont être réalisés prochainement.

Après examen, il est décidé de fixer le loyer à 500 euros par mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 10 voix Pour, 4 voix Contre, 1 Abstention, DECIDE : que le montant du loyer sera de 500 euros mensuels pour l'appartement situé 158 rue centrale.

DELIBERATION N° 40/2026

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de VILLEFRANCHE SUR SAONE
Département du RHONE

5°) DELIBERATION RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT DE LA POSTE
AGENCE POSTALE COMMUNALE

M. le maire explique que le renouvellement de la convention de partenariat de la poste agence communale est à délibérer, et demande au conseil municipal si celui-ci est d'accord pour signer le renouvellement de cette convention de partenariat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE : de renouveler la convention de partenariat de l'agence postale communale.

DELIBERATION N° 41/2026

6°) Date Commissions associations

Le conseil propose de réunir toutes les associations le mercredi 7 octobre 2026 à 20 heures.

7°) QUESTIONS DIVERSES

Des brasseurs d'air ont été installés à l'école. La subvention correspondante a été demandée.

La banque froide de l'épicerie a été déplacée à la HDS,

L'achat de chariot a été validé pour déplacer les chaises de la HDS,

Des rayonnages de l'ancienne épicerie ont été installés dans la nouvelle petite épicerie du Bar.

L'installation de la climatisation de la cantine sera mise en place en novembre 2026.

Le local au-dessus de la coiffure : le devis peinture a été validé et le début des travaux est prévu cette semaine.

Forum des associations : pas beaucoup de monde mais quelques personnes étaient intéressées par les activités proposées.

Le bar/épicerie : tout fonctionne bien.

La Commission information : une réunion est prévue le 21 septembre 2026.

La Gestion du Chauffage local /chasse : la télécommande sera à fixer dans le local.

Sur la Place des 2 frênes, un arbre est malade ; il est à surveiller régulièrement par notre équipe ; il sera abattu s'il présente un danger.

École : 70 enfants inscrits. Quelques chaises vont être commandées.

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de VILLEFRANCHE SUR SAONE
Département du RHONE

L'association des Létraceurs demande s'ils peuvent occuper le bar de la HDS, tous les 2 mois, le mercredi soir.
La décision sera prise lors de la prochaine commission des associations.

La commission de sécurité se réunit à la Clinique des Bruyères le Mercredi 16 septembre 2026.

Le prochain conseil est prévu le lundi 5/10/2026.

La séance est levée à 22h15.

David Gerbe, secrétaire de séance



Jean -François Rivier, le maire

